

L'Union européenne part en guerre

contre les plantes médicinales. Vont-elles disparaître en Europe dès le mois d'avril de cette année? En théorie, non. Mais des composants pour la

médecine traditionnelle chinoise ou indienne, certains compléments alimentaires, et bien plus largement la filière bio-artisanale risquent de faire les frais de la nouvelle donne

européenne. Une nouvelle directive mondiale entrera bientôt en application car la période de transition est achevée. De quoi s'agit-il? Au départ, c'est une intention bonne: il s'agit de

simplifier l'enregistrement d'une substance sur son usage de la base traditionnelle. Mais aujourd'hui, force est de remarquer l'échec de cette directive. La procédure simplifiée

d'enregistrement se révèle compliquée. La définition du médicament traditionnel à base de plantes suppose un usage depuis au moins quarante ans, dont quinze au sein de l'Union européenne. Le

coût et la complexe du dossier d'enregistrement est une immense barrière pour les sociétés soucieuses de se mettre en règle. Autant se préparer à arrêter la fabrication d'un produit car

__ souligné

__ gras

__ gras

┌ de juin

└ utilisés

┌ ┌

└ importants

┌ *if*

__ Arial

__ Times New Roman

__ centrer

┌ européenne

__ gras

┌ terminée

┌ ┌

__ gras

| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |

┌ *if*

┌ constater

└

└ très

└ nouvelle

__ gras

__ trente

└

└ ité

┌ *if*

┌ entreprises

__ italique

┌ du

c'est moins compliqué! Pour l'instant, moins de **200** médicaments traditionnels à base de plantes ont été approuvés. D'autre part, la ~~fameuse~~ liste communautaire des plantes autorisées comprend aujourd'hui

cent quarante neuf **produits**, sur les six cents envisagées ~~en premier lieu~~ par la Commission. Les herboristes **concernés** rappellent le nombre d'espèces de plantes médicinales s'élève à mille cinq cent en

France et à ~~20-000~~ dans le monde, sans compter **tous** les remèdes mélangeant différentes substances. La situation des plantes médicinales en Europe n'est guère florissante. L'évaluation des compléments

alimentaires à base de plantes pour l'instant suspendue. Et, restera possible avec la fin du délai de transition, la vente de plantes non autorisées sans **aucune** indication thérapeutique. Si rien

ne change **pas**, l'impact de deux législations européennes promet d'être **très** dévastateur. Des produits vont disparaître du marché. Des **comités** tirent la sonnette d'alarme, inquiètes des répercussions **attendues**

préparations et substances à base de plantes **toujours** utilisées en médecine traditionnelle/indienne. Si l'on peut comprendre la nécessité de garantir la qualité des produits et préserver la

/s
└─ deux cents

__ gras

└─ *of*

/p

└─ plantes

└─ initialement

└─ *of*

/que

__ gras

└─ vingt mille

└─ *of*

└─

__ centrer

__ Arial

/est

└─

__ gras

/mais

└─ *of*

└─ *of* /de ces

└─ *of*

/s __ italique

└─ associations

└─ sur les

└─

└─ *of*

/chinoise ou └─

/n

__ gras

santé publique, on peut aussi/se demander à quoi rime une législation qui ~~leur~~ impose des conditions si draconiennes et inadaptées que la réalité du terrain ne puisse s'y

conformer. Il existe deux systèmes parallèles dans les produits à base de plantes; c'est un véritable imbroglio. Un ~~outil bizarre~~ d'enregistrement pharmaceutique, auprès de l'Agence

européenne des médicaments ~~se~~ focalise toutes les critiques et concerne/les médicaments tradition/els à base de plantes. ~~Quant au~~ second système ~~il~~ permet l'enregistrement des plantes en

tant que ~~vrai~~ complément alimentaire. Ses diverses allégations quant à la santé sont en cours d'évaluation/par l'agence des aliments européenne. La ~~très~~ grande majorité des fabricants de produits à

base de plantes jouent ~~sur~~ sur les deux systèmes. Des lors que l'enregistrement pharmaceutique est beaucoup devenu trop compliqué, les entreprises ont souvent préféré emprunter/la voie des

compléments alimentaires pour diffuser/produits. C'est/l'échec d'une directive pleine de bonnes intentions/simplifier l'enregistrement d'un/substance à effet thérapeutique sur la base de son usage

/vraiment

__ centrer

└ nous

└ └

__ gras

└ __ Arial

└ pour

__ gras

└ système

__ souligner

└ if

/en toute réalité

/e /n

└ Le └ if

__ centrer

└ if

__ gras

/n

└ └ └ if

__ gras

└ if

└ if

/définitivement

/leur

/donc

/à savoir

/e /e /f

__ souligner

traditionnel. Les ~~suppléments~~ alimentaires sont privés d'allégations de santé. Le règlement, sur les allégations/des denrées alimentaires, se trouve au centre d'~~l'~~ féroce

polémique. Encore peu médiatisés auprès des ~~utilisateurs~~ européens, ces échanges à fleurets mouchetés ont lieu entre la Commission européenne, l'Autorisation européenne de sécurité

des aliments et les fabricants des compléments alimentaires à base de

plantes. Trop rigoureuse, calquée sur des procédures relatives aux médicaments, l'Autorité de sécurité européenne des

aliments décide ~~sur très peu de~~ données et rejette ~~les~~ allégations pourtant déjà souvent autorisées dans plusieurs pays européens. A ce jour, plus de ~~90%~~ des

dossiers d'allégations déposés pour des produits à base de plantes ont reçu un avis négatif. Aussi, cette Commission européenne a annoncé sa bizarre décision d'ajourner son avis sur/allégations ~~de~~ santé déjà évaluées par l'Autorité

/de sécurité des aliments, jusqu'à ce qu'un certain nombre de problèmes soient résolus aux plantes relatifs. Le ~~la~~ Commission est entrée dans une/période de réflexion. La situation est bloquée.

┌ com

└ gras

┌ Un

└ de santé

/ une

└ centrer

┌ consomma

└ souligner

└ Arial

┌ té

} └ gras

┌ propres

┌ ┌ ┌

┌ sur base de rares

/d

┌ ~~de~~

┌ nonante pourcents

┌

┌ la

┌ ~~de~~

└ les / e

┌ ~~de~~

└ européenne

} ┌ ┌ ┌ /a

/c /vraie

└ └ gras